



PREFET DE L'ARDECHE

Secrétariat Général
DLPLCL
Bureau des Collectivités Locales
Tél : 04.75.66.51.18

Procès-verbal de la réunion de la commission départementale de la coopération intercommunale (CDCI)
du 22 décembre 2011

Le jeudi 22 décembre 2011, à 14H30, s'est tenue une réunion de la commission départementale de la coopération intercommunale (CDCI) à la préfecture de l'Ardèche, salle Jean Moulin, sous la présidence de M. Dominique LACROIX, Préfet de l'Ardèche.

Etaient présents :

Mme Annie POLLARD-BOULOGNE, Maire de Saint-Bauzile,
M. Roland ROUCAUTE, Maire de St-Vincent-de-Durfort,
M. Patrick COUDENE, Maire du Roux,
M. Franck JOUFFRE, Maire de Lentilleres,
M. Jean-Manuel GARRIDO, Maire de Saint-André-de-Cruzières,
M. Yves CHASTAN, Maire de Privas,
M. Frédéric SAUSSET, Maire de Tournon-sur-Rhône,
M. Maurice WEISS, Maire de Saint-Agrève,
M. Pierre GIRAUD, Maire de Satillieu,
M. Marc BOLOMEY, Maire de la Voulte-sur-Rhône,
M. Jacques CHABAL, Maire du Cheylard,
M. Jean Paul ROUX, Maire de Lussas,
M. Henri-Jean ARNAUD, Président de la CC « Rhône-Crussol »,
M. François VEYREINC, Président de la CC « Privas Rhône et Vallée »,
M. Cédric D'IMPERIO, président de la CC « des Sources de l'Ardèche » et rapporteur de la commission,
M. Jean-Marie KNOCKAERT, Vice-Président de la CC « du Val de Ligne »,
M. Bernard VIALLE, délégué de la CC « des Châtaigniers »,
M. Marc CHAMPEL, Président de la CC « Cévenne et Montage Ardéchoise »,
M. Robert COTTA, Président de la CC « Barrès Coiron »,
M. Jean-Paul CHAUVIN, Président de la CC « du Pays de Saint-Félicien »,
M. Richard MOLINA, Président de la « CC Vivarhône »,
M. Jean-Paul CROIZIER, Président de la « CC du Rhône aux Gorges de l'Ardèche »,
M. Daniel SERRE, Président de la CC « des Gorges de l'Ardèche, terre des hommes, de la pierre et de l'eau »,
M. Paul LAVIE, Président du syndicat mixte de gestion des Gorges de l'Ardèche,
M. Hervé SAULIGNAC, Conseiller Général,
M. Jean Paul MANIFACIER, Conseiller Général,
M. Jean-Pierre CONSTANT, Conseiller Général,
M. René UGHETTO, Maire d'Ornagnac l'Aven,
M. Olivier PEVERELLI, Maire du Teil,
M. François JACQUART, Conseiller Régional

Participaient en outre à la réunion :

M. Dominique-Nicolas JANE, secrétaire général de la préfecture,
M. Jean-Yves LE MERRER, sous-préfet de Tournon-sur-Rhône,
M. Hervé DOUTEZ, sous-préfet de Largentière,

M. Marcel MASMEJEAN, directeur départemental des finances publiques,
M. Pierre FAGET, directeur des libertés publiques, de la légalité et des collectivités locales, à la préfecture,
Mme Nathalie MONTALAND, chef du bureau des collectivités locales, à la préfecture,
Mme Béatrice GEORGES-JAMET, stagiaire IRA au bureau des collectivités locales
Mme Mireille VALETTE, bureau des collectivités locales
Mme Marlène DEGLESNE, bureau des collectivités locales

Etaient excusés :

M. Jean-Paul BARATIER, Maire de Juvinas, (procuration donnée à M. Roland ROUCAUTE)
M. Olivier DUSSOPT, Maire d'Annonay, (procuration donnée à M. Yves CHASTAN)
M. Jacques GENEST, Président de la CC « Entre Loire et Allier », (procuration donnée à M. Cédric D'IMPERIO)
M. Jean-Paul VALLON, Président de la CC « du Pays de Lamastre », (procuration donnée à M. Jean-Paul CHAUVIN)
M. Philippe FAURE, Président de la CC des « Cévennes Vivaroises »,
M. Jean-Yves MEYER, Président de la CC « du Pays d'Aubenas Vals », (procuration donnée à M. Henri-Jean ARNAUD)
Mme Valérie MALAVIEILLE, Conseillère Régionale, (procuration donnée à M. François JACQUART)
M. Maurice QUINKAL, Conseiller Général, (procuration donnée à M. Jean-Paul MANIFACIER)
Mme Françoise POUJADE, Présidente de la CC « du Pays Beaume Drobie », (procuration donnée à M. Jean-Marie KNOCKAERT)
M. Gérard SAUCLES, Président du SIVOM « Olivier de Serres » (procuration donnée à M. Paul LAVIE)
M. Jean-Claude TOURNAYRE, Président de la CC « du Bassin d'Annonay », (procuration donnée à M. Jean-Paul CROIZIER)

Le président ouvre la séance en constatant la présence de 30 membres de la commission. Le quorum est donc atteint. Il est constaté par ailleurs la transmission de dix pouvoirs.
En préambule, le Préfet présente les excuses des membres absents.

Puis, le Préfet soumet à l'approbation des membres de la commission le procès-verbal de la précédente réunion du 2 décembre 2011.

A ce sujet, il indique que M. Faure a demandé que ses propos, au sujet de la proposition n° 18, soient corrigés et précisés de la manière suivante : « les élus de la CC Cévennes Vivaroises ne s'opposent pas au regroupement de communautés de communes citées ni au rattachement de la commune de Saint-Sauveur-de-Cruzières dans le Gard ». Ceux-ci seront donc rectifiés en ce sens.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Le Préfet invite alors l'assemblée à examiner les points inscrits à l'ordre du jour.

Pour l'arrondissement de Tournon-sur-Rhône :

Proposition n° 1 : fusion des syndicats Cance-doux, Annonay-Serrières et SERENA

Le Sous Préfet de Tournon donne lecture des éléments de synthèse préalablement transmis aux membres de la commission et précise qu'en matière d'eau potable, les syndicats Cance-Doux et Annonay-Serrières sont limitrophes et adhèrent seuls à un troisième syndicat mixte SERENA, en charge essentiellement de leur gestion.

Il ajoute que l'examen de leurs budgets appelle les constats suivants :

- l'absence de charges de personnel pour les deux premiers syndicats au contraire du troisième,
- les directeurs et secrétaires sont communs aux trois syndicats,
- la distribution est affermée à une entreprise privée,
- SERENA porte des missions de fonctionnement alors que les autres syndicats se consacrent à des missions d'investissement.

C'est donc pour ces raisons que la fusion de ces trois syndicats est proposée. A terme, cela conduirait à unifier les tarifs (1,18 et 1,33 €/m³).

M. D'Império intervient pour présenter un amendement co-signé par les trois présidents de ces syndicats, demandant leur maintien en l'état.

Le Préfet, interroge l'assemblée pour savoir si cet amendement suscite des interventions, des oppositions, des abstentions. Dans la négative, l'amendement est approuvé à l'unanimité

Le Préfet propose alors de passer au point deux, relatif au vote conclusif sur l'ensemble du schéma.

M. D'Império indique, qu'avant de passer au vote, il a plusieurs amendements à présenter.

Le premier est un amendement collectif formulé par quatre communes de la CC « Eyrieux-aux-Serres » qui, suite au vote de la CDCI du 02 décembre 2011 seraient rattachées à une nouvelle CC créée en les regroupant avec les CC « Pays du Cheylard, des Boutières, du Haut-Vivarais (à l'exception de la commune de Labatie d'Andaure), des Châtaigniers.

Cet amendement, soutenu par les associations des maires et des maires ruraux, a pour objet le rattachement de ces quatre communes : Beauvène, Chalencon, Saint-Sauveur-de-Montagut et Saint-Etienne-de-Serre à la CA « Centre Ardèche » et non à la nouvelle CC citée ci-dessus.

M. Chabal tient à dire qu'il regrette qu'une CA élargie autour de Privas n'ait pas pu voir le jour.

Il ajoute qu'à défaut, Saint-Sauveur-de-Montagut reste la porte d'entrée vers la vallée du Rhône.

De plus, il précise que les bassins de vie de ces quatre communes de la CC « Eyrieux-aux-Serres » sont également tournés vers la CC du « Pays du Cheylard ».

Il ajoute enfin qu'il convient aussi de tenir compte de la notion de développement économique futur.

M. Weiss indique qu'initialement la commune de Saint-Agrève avait voté pour le schéma tel que présenté, à savoir pour le rattachement de ces quatre communes de la CC « Eyrieux-aux-Serres » à la nouvelle CC ci-dessus-citée. Il dit qu'aujourd'hui, il veut prendre en compte la volonté exprimée par ces quatre communes qui demandent à être rattachées à la CA « Centre Ardèche » et à rester unie avec les autres communes de la CC « Eyrieux-aux-Serres » pour lesquelles ce rattachement est déjà acté. Il rejoint ainsi la position de l'association des maires visant à aller dans le sens de l'avis des communes, comme cela a d'ailleurs déjà été le cas pour les communes de Saint-Remèze et de Labégude. Il serait donc difficile aujourd'hui de ne pas suivre cette même logique.

M. Chauvin intervient alors pour demander un vote à bulletin secret.

Le Secrétaire Général rappelle qu'une telle demande doit être formulée par le quart des membres présents.

M. Saulignac rappelle que le processus de construction de ce nouveau schéma s'articule autour de la conjugaison de la volonté de l'Etat et d'une concertation avec les communes.

L'objet de l'amendement ainsi soumis étant clair, il demande à chacun d'assumer ses responsabilités en votant à main levée.

M. Jacquart regrette quant à lui que l'on ne puisse pas voter sur un « produit fini ».

Le Préfet réaffirme que rien est définitif à ce stade et qu'en tant que de besoin, les discussions continueront en 2012.

Il demande alors si d'autres membres souhaitent un vote à bulletin secret.

En l'absence de réponse, le vote, sur cet amendement collectif, a donc lieu à main levée.

Quatre abstentions et aucune opposition sont notées. De fait, cet amendement collectif est adopté.

Puis, M. D'Império présente trois amendements déposés par trois communes de la CC des « Châtaigniers » : Saint-Julien-du-Gua, Marcols-les-Eaux et Gluiras, qui demandent leur rattachement à la CA « Centre Ardèche ».

M. Veyreinc rappelle que la CC « Rhône et Vallée » est ouverte aux communes qui souhaiteraient la rejoindre dans le cadre de la création de la CA « Centre Ardèche ».

En l'absence d'autres interventions, le Préfet soumet au vote l'amendement déposé par la commune de Saint-Julien-du-Gua. Les résultats font apparaître deux absentions et aucune opposition. Cet amendement est donc approuvé.

M. D'Império indique alors que, de fait, l'amendement présenté par la commune de Marcols-les-Eaux est recevable puisqu'il n'y a plus de discontinuité géographique.

Le Préfet soumet donc ce deuxième amendement au vote. En l'absence d'opposition et d'abstention, cet amendement est approuvé à l'unanimité.

Le Préfet soumet enfin au vote le troisième amendement présenté par la commune de Gluiras.

En l'absence d'opposition et d'abstention, cet amendement est approuvé à l'unanimité.

M. Garrido souhaiterait que soit examinée la délibération du conseil municipal de la commune de Vesseaux en date du 05 décembre 2011.

Le Préfet lui répond, que les textes ne prévoient pas qu'une délibération fasse l'objet d'un examen en CDCI. Il aurait fallu pour cela qu'un amendement soit déposé en vue de sa présentation par M. D'Império, rapporteur.

Il rappelle à nouveau qu'il reste ouvert au dialogue pour examiner tout point qui nécessiterait une étude complémentaire.

M. D'Império indique qu'il n'a pas d'autres amendements à présenter.

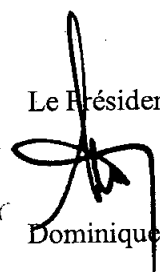
Le Préfet propose donc de procéder au vote conclusif sur la proposition de schéma en tenant compte des modifications induites par les amendements approuvés en séance, ce jour.

M. Jacquart tient à expliquer son abstention lors de ce vote. En effet, il reconnaît que le travail fait par les collectivités a été important et qu'il a démontré la volonté de faire évoluer le territoire. Il regrette toutefois que le travail préalable qui aurait consisté à adapter le territoire dans une vraie démarche prospective n'ait pas été conduit.

Le Préfet soumet donc le schéma au vote. Aucune opposition et deux abstentions sont notées. De fait, le Préfet note que la CDCI donne un avis favorable au schéma présenté et après prise en compte des évolutions approuvées par les membres de la CDCI lors des réunions. Ce schéma sera donc publié avant le 31 décembre 2011.

L'ordre du jour étant épuisé, le président clôt la séance à 15h00 après avoir remercié les membres pour leur participation et leur coopération.

Le Président



Dominique LACROIX